

FICHE MODE D'EMPLOI



APPEL À PROJETS POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI 2026

Depuis 2023, Citeo, Éco-organisme agréé pour la REP des Emballages ménagers consacre au moins 5 % des contributions qu'il perçoit au développement du réemploi des emballages ménagers, en soutenant des projets d'études, de développement, de tests et d'investissements.

Pour accompagner le développement du réemploi et encourager l'adhésion des consommateurs, il est aussi essentiel de les sensibiliser. Ainsi, depuis 2024, Citeo consacre également 0,5% des contributions perçues au soutien d'actions d'information et de sensibilisation sur le réemploi menées par ses clients.

Nous consacrons une partie de ces enveloppes au présent Appel à projets (AAP).

QUELLES ÉTAPES POUR CANDIDATER ?

1. Téléchargez le Dossier de candidature sur [Citeo.com](https://citeo.com), lisez notamment le [Cahier des charges](#) et le modèle de Contrat.

2. Remplissez la [Fiche candidature](#) entièrement et avec exactitude sans modifier son format ou son organisation. Remplissez et joignez toutes les pièces demandées dans la partie 2.3. "[Quels éléments devez-vous inclure dans le Dossier de candidature ?](#)" selon votre type de projet.

3. Cliquez [ici](#) pour remplir le formulaire de dépôt et joindre votre candidature avec un dossier compressé.



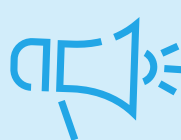
OUVERTURE DES
CANDIDATURES
LE 20 AVRIL 2026



FERMETURE DES
CANDIDATURES
LE 30 SEPTEMBRE
2026 À 23H59



VOTRE PROJET
DOIT DÉBUTER
AVANT :
LE 31 DÉCEMBRE
2026



ANNONCE DES
LAURÉATS
COURANT
DÉCEMBRE 2026



VOUS ÊTES CLIENT D'ADELPHE ?

Bonne nouvelle : Depuis 2025, vous disposez de votre propre cahier des charges avec des modalités de candidature encore plus adaptées à votre secteur.

Pour candidater, rien de plus simple, vous pouvez télécharger votre dossier de candidature [ici](#).



QU'EST CE QUE LA FICHE CANDIDATURE ?

C'est un document sous format Excel. Il comporte plusieurs onglets, vous devez y décrire votre Projet et renseigner le volet financier. Vous trouverez la Fiche candidature dans le Dossier de candidature.



COMMENT RECEVREZ-VOUS NOTRE RÉPONSE ?




Lorsque nous recevons votre Candidature, nous vous enverrons un accusé de réception par e-mail automatique.

Nous vous indiquerons par e-mail si nous acceptons ou si nous refusons votre projet après avoir analysé toutes les candidatures, courant décembre 2026.

Exception : les candidatures ne remplissant pas les prérequis d'éligibilité du cahier des charges (type d'acteur, montant de contribution, etc..) pourront recevoir un retour de notre part avant le mois de décembre.


APPEL À PROJETS POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI 2026

VOUS POUVEZ ÊTRE CANDIDAT SI VOUS ÊTES :

-  Un **Client de Citeo** au titre de la **Responsabilité Élargie du Producteur**
 - seul ou en groupement avec d'autres Metteurs en marché Clients de Citeo
 - pour tous les types de projet
-  Un **Apporteur de solutions de réemploi d'Emballages ménagers**
 - pour des **projets de travaux exploratoires**
 - appuyés par une lettre d'intention d'un ou plusieurs clients de Citeo
-  Une **Fédération professionnelle** de Metteurs en marché
 - pour des projets d'études

POUR QUELS PROJETS POUVEZ-VOUS CANDIDATER ?

 **La date** : le projet doit être réalisé entre le 1er janvier 2026 et le 30 juin 2028.

 **Le territoire** : le projet doit avoir lieu en France. Pour être clair, il doit être destiné à une mise sur le marché en France métropolitaine ou dans les DROM COM.

Le type de réemploi : le projet doit concerner le réemploi d'Emballages ménagers, et correspondre à l'une de ces trois catégories :



Le **Préemballé** avec réemploi par le professionnel



L'**Emballage parent** avec **Recharge**



La vente en **Vrac** avec réemploi par le professionnel ou par le consommateur

Les exclusions :

- les produits dont le cahier des charges interdit le réemploi. Par exemple : les aérosols, un produit protégé par son AOP... ;
- les produits interdits à la vente en vrac pour des raisons de santé publique. Par exemple : les produits laitiers liquides traités thermiquement, les produits surgelés, préparations pour nourrissons, le papier hygiénique, les couches...



QUEL TYPE DE PROJET FINANÇONS-NOUS ?

Plusieurs catégories de projets peuvent bénéficier de notre soutien financier.

Les travaux exploratoires

- Etude préliminaire
- Etude d'opportunités consommateurs
- Etude environnementale
- Développement d'un emballage adapté au réemploi
- Développement de dispositifs
- Développement de logiciels ou d'applications de traçabilité

Les tests pour les Clients

Test d'une offre réemploi en point de vente (préemballé, recharge, vrac)

Les investissements pour les Clients

Après avoir testé et éprouvé un modèle de réemploi avec les travaux exploratoires, les investissements permettent un passage à l'échelle de vos projets de réemploi. Vous pouvez avoir besoin d'infrastructures nouvelles ou de financement pour les opérations liées au réemploi des Emballages ménagers.

Les campagnes de communication pour les Clients

- Campagne d'influence
- Copy vidéos (TV, Cinéma, Digital)
- Copy audio (Radio, Podcast)
- Contenus pour Les réseaux sociaux
- Print (Affichage publicitaire, Encart presse)

APPEL À PROJETS POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI 2026

COMMENT BÉNÉFICIER DE *L'APPEL À PROJETS* ?

Si vous remplissez les conditions d'éligibilité du Cahier des charges, vous serez noté conformément à une grille de sélection reprenant nos nouveaux critères de sélection (sur 100 points).

Nous utiliserons la grille de sélection adaptée à votre projet parmi les 3 que nous avons conçues. Voici les critères en fonction du type de projet :

1 POUR LES TRAVAUX EXPLORATOIRES :

- Impact du projet
- Pertinence de la solution exploratoire

2 POUR LES TESTS ET INVESTISSEMENTS :

- Impact du projet
- Maturité du secteur
- Objectifs règlementaires

3 POUR LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION :

- Impact du projet
- Maturité du secteur
- Objectifs règlementaires

Les candidatures seront classées en fonction de la note qui leur a été attribuée après l'évaluation de chacun des critères. Les mieux notées seront sélectionnées et pourront bénéficier de notre financement.

QUELS PROJETS SERONT *ACCOMPAGNÉS EN PLUS D'ÊTRE FINANCÉS* ?

Certains projets sélectionnés pourront également bénéficier de notre **Accompagnement technique**. Il sera attribué selon des critères d'accompagnement :

- Contribution du projet à la connaissance sectorielle ou technique
- Robustesse du projet
- Levée de frein permise par le projet

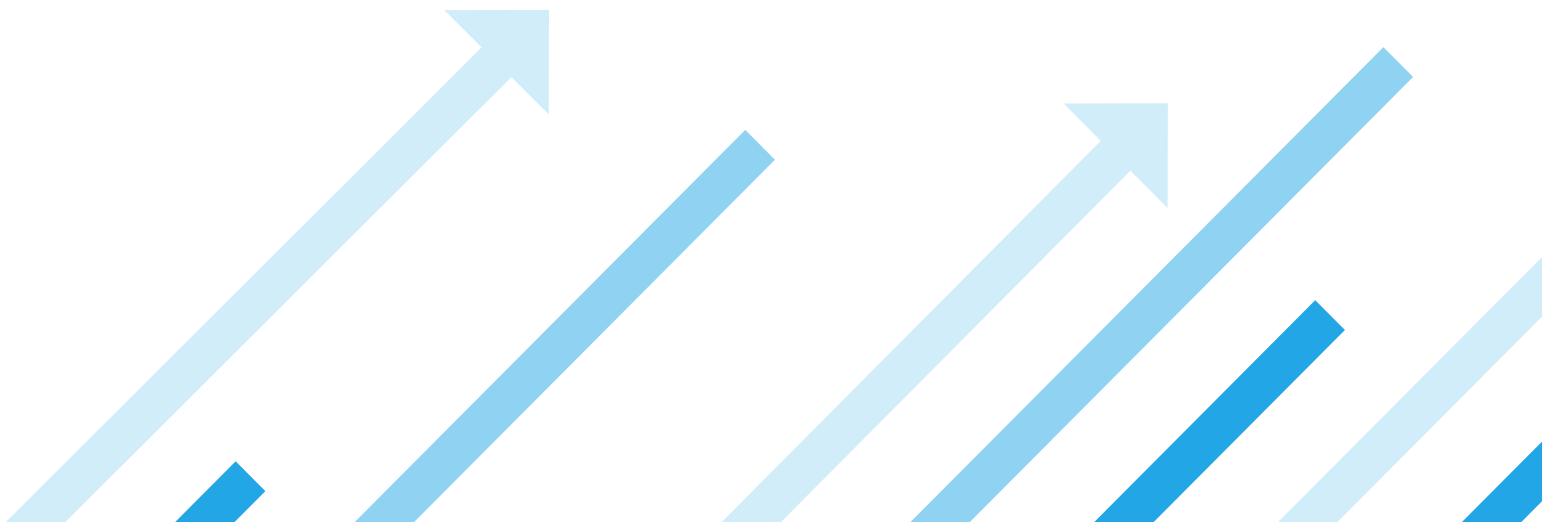
Cet Accompagnement technique offre aux lauréats sélectionnés la mise à disposition de notre expertise technique et permet potentiellement un financement à hauteur de 70% des dépenses éligibles.



À NOTER

Les projets de **Campagnes de communication** ou les projets incluant une **étude d'opportunités consommateurs** ou une **étude d'évaluation de l'impact** bénéficieront directement de notre **Accompagnement technique**, s'ils sont sélectionnés.

A l'inverse, aucun projet d'investissement sélectionné ne pourra bénéficier de notre accompagnement technique.



APPEL À PROJETS POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI 2026

COMMENT CALCULONS-NOUS LE **MONTANT DE VOTRE FINANCEMENT** ?

Nous fixons le **montant prévisionnel** de votre financement à partir :

- des **dépenses éligibles** de votre candidature
- des **taux** et **plafonds** que nous appliquons

PARCOURS 1 :

Votre projet a obtenu parmi les meilleures notes aux critères d'Accompagnement technique. Vous bénéficiez d'un :

- Accompagnement technique
- Taux de financement de

70% des dépenses éligibles

PARCOURS 2 :

Votre projet a obtenu une note satisfaisante aux critères d'Accompagnement technique. Vous bénéficiez d'un :

- Accompagnement technique
- Taux de financement de

50% des dépenses éligibles

PARCOURS 3 :

Votre projet n'a pas obtenu une note suffisante aux critères d'Accompagnement technique ou n'y est pas éligible :

- Vous menez votre projet en toute autonomie
- Vous bénéficiez d'un taux de financement de

50% des dépenses éligibles

Des plafonds spécifiques de financement s'appliquent en fonction du type d'acteur, du montant de contribution ou du nombre d'UVC réemployées mises en marché en 2025 et en fonction du type de projet.

COMMENT VERTONS-NOUS LE **PAIEMENT** ?

